



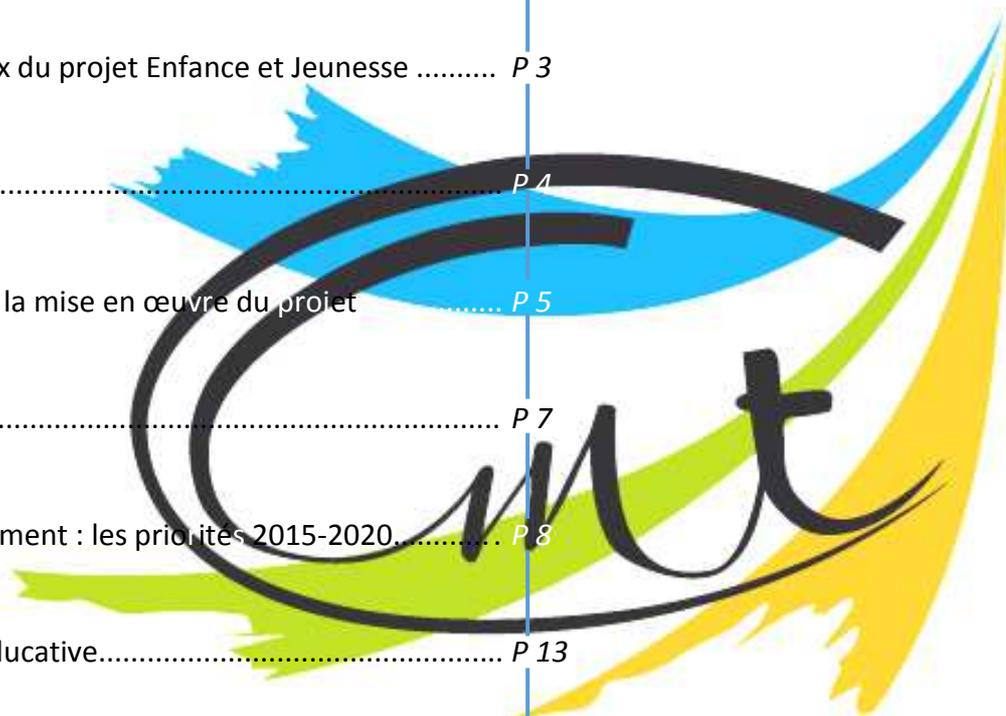
Communauté de Communes de la
MONTAGNE THIernoISE

**PROJET ENFANCE ET
JEUNESSE**

**SEPTEMBRE 2015
JUIN 2020**

SOMMAIRE

Préambule.....	P 2
Définition et enjeux du projet Enfance et Jeunesse	P 3
État des lieux.....	P 4
Gouvernance pour la mise en œuvre du projet	P 5
Objectifs généraux.....	P 7
Axes de développement : les priorités 2015-2020.....	P 8
La communauté éducative.....	P 13
Les dispositifs contractuels.....	P 14
<i>Glossaire</i>	P 15



PREAMBULE

Depuis sa création, la Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise a connu bien des évolutions, qu'elles aient été subies ou initiées par elle. En matière d'enfance et jeunesse, elle a pris le pari, dès le départ, de prendre les choses en main.

En effet, depuis plus de 20 ans qu'elle œuvre pour la jeunesse de son territoire, la CCMT a été au cœur de nombreux projets, souvent à l'origine de ceux-ci, et a su fédérer l'ensemble de la communauté éducative du territoire pour les concrétiser.

Quelle qu'en soit l'appellation selon les périodes (projet éducatif local, projet éducatif territorial, projet enfance jeunesse...), l'outil fédérateur et incontournable pour mettre en œuvre la politique Enfance et jeunesse du territoire et développer des équipements adaptés aux besoins et attentes de la population est ce document qui traduit en objectifs généraux et axes de développement la volonté politique et les orientations des élus de la CCMT définis en concertation avec les différents acteurs et partenaires mobilisés.

La phase 2015-2020 de cette politique tient compte notamment des problématiques soulevées et des réussites des précédentes périodes de mise en œuvre du projet éducatif. Il se situe donc dans la continuité de la réflexion menée et du travail effectué jusqu'à présent.

Comme précédemment, l'objectif est toujours de pouvoir offrir des services en totale adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans (voir au-delà) du territoire et ainsi être acteurs d'une éducation partagée entre les différents partenaires du territoire directement ou indirectement concernés par cet objectif...convaincus « qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant » tout en n'omettant pas que la cellule familiale reste le point central de cette éducation.



DEFINITION ET ENJEUX DU PROJET ENFANCE JEUNESSE

Le projet Enfance et Jeunesse 2015-2020 de la CCMT est le cadre formalisé, écrit, qui retranscrit les orientations politiques du territoire en termes d'enfance et de jeunesse, définies aux vues :

- Des besoins de la population et plus particulièrement de l'enfant et de sa famille.
- De l'état des lieux du territoire et de l'analyse des ressources qui en est faite
- De l'analyse des réussites et problématiques soulevées lors des bilans des précédents projets éducatifs.
- De l'évolution des politiques publiques en termes d'enfance et de jeunesse

Les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur le territoire inscrivent donc leurs actions dans ce projet pour exercer leurs missions et leurs responsabilités afin de participer de façon cohérente et coordonnée à l'épanouissement de la jeunesse en montagne thiernoise.

Ce projet s'appuie sur les contrats passés entre la communauté de communes et ses partenaires institutionnels (en particulier État, CAF, associations) pour la mise en place et le financement de dispositifs ou d'actions ciblant les jeunes, mais sert également de référence à ces derniers.

Il définit des objectifs généraux et des axes de développement à partir desquels seront réalisées différentes actions.

Ce document est donc un véritable outil construit autour de valeurs éducatives voulues partagées et affirmées. Il sert de cadre de référence, de feuille de route pour le développement de projets et d'actions en faveur des enfants et les jeunes de 0 à 17 et au de-là, à la fois pour les structures dont la Communauté de communes est l'organisatrice, mais également pour ses différents partenaires.

ETAT DES LIEUX

Les familles (source INSEE 2012) : sur 7498 habitants, les familles avec enfants représentent environ 1/3 des ménages du territoire sachant que la part des familles avec 1 enfant a tendance à augmenter alors que la part des familles avec 2 enfants ou plus a tendance à baisser pour arriver à une moyenne de 2,3 enfants par ménages. Ces familles habitent essentiellement dans les bourgs.

La majorité des adultes avec enfant(s) sont des ouvriers malgré une perte de vitesse du secteur et une augmentation de la part du secteur des services. Le revenu annuel moyen des ménages sur le territoire est inférieur à la moyenne départementale.

Le nombre de naissances est plutôt en dents de scie ces dernières années avec pour illustration une augmentation de 59 naissances en 2009 à 83 en 2011 puis une baisse à 63 en 2013.

La jeunesse : Les enfants de 0 à 14 ans représentent 16,6 % de la population, part assez stable ces dernières années. La part des 15-29 ans est de 12,3 % et a, quant à elle, baissé (source INSEE 2012).

Rapporté au système scolaire, le territoire c'est environ 1350 écoliers, collégiens et lycéens. A ce jour, ce sont environ 650 enfants qui sont scolarisés en école primaire (230 enfants de 3 à 6 ans et 420 enfants de 7 à 11 ans) sur 8 écoles dont 3 faisant partie du réseau d'éducation prioritaire (REP). Le collège de la Durolle compte quant à lui plus de 350 élèves (chiffres CCMT 2015).

Les équipements : Le territoire dispose des structures d'accueil suivantes :

- Un multi accueil (agrément pouvant aller jusqu'à 20 enfants)
- Un Relai assistantes maternelles (50 ASSMAT en activité représentant 165 places)
- Deux accueils de loisirs sans hébergement extra scolaires pour les 3-11 ans
- Des services périscolaires (cantine et garderie) gérés par les communes
- Des accueils de loisirs périscolaires sur les 8 écoles primaires
- Un espace jeunes pour les 12-17 ans
- Un service d'aide à la scolarité pour les élèves de primaires et du collège.
- Un centre permanent avec hébergement, le domaine de la Planche

Par ailleurs, le territoire dispose de nombreux équipements sportifs : gymnase, terrain de sport, dojo, structure artificiel d'escalade (SAE), salle de danse, salle de motricité. Mais aussi d'équipements culturels : des bibliothèques et points lecture, une salle de projection, une salle d'exposition temporaire.

Des équipements de santé sont également présents : consultations PMI, professions libérales (médecins, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes et orthophoniste).

Pour finir, le territoire dispose d'un tissu associatif dense (plus de 120 associations) dont de nombreuses proposant des activités aux jeunes.

GOVERNANCE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Le contenu du Projet Enfance et Jeunesse a été défini par les membres de la commission enfance Jeunesse de la communauté de communes après plusieurs réunions de travail.

Des groupes travaillant sur une ou plusieurs actions se constituent pour accompagner la mise en œuvre concrète du projet enfance et jeunesse.

Ces groupes de travail, animés par un élu de la commission enfance et jeunesse et/ou par un technicien de la CCMT, se veulent mixtes c'est-à-dire ouverts à des personnes élues (de la CCMT, des communes) et non élues (techniciens de la CCMT, parents d'élèves, partenaires associatifs, partenaires institutionnels, etc.).

La commission enfance jeunesse est l'instance dans laquelle sont rapportés les travaux des différents groupes. Un budget par action est établi. Les différentes orientations et leur coût seront présentés par la commission au Conseil Communautaire pour validation.



L'évaluation, dernière étape du projet, permettra de mesurer les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs ainsi que leur efficacité (coûts engagés au regard des objectifs atteints). Elle devra être interactive et associer l'ensemble des partenaires. L'évaluation se basera sur :

- la qualité de l'offre éducative
- l'accès au plus grand nombre
- le niveau d'implication de la communauté éducative
- le niveau d'information autour du projet
- le niveau d'implication financière.
- L'efficacité du portage, du pilotage et de la coordination du projet

L'évaluation se fera en continu. Une évaluation globale intermédiaire du projet Enfance jeunesse aura lieu en 2018 : des ajustements pourront être décidés et de nouveaux axes de développement pourront être dégagés. Une évaluation finale aura lieu en 2020.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

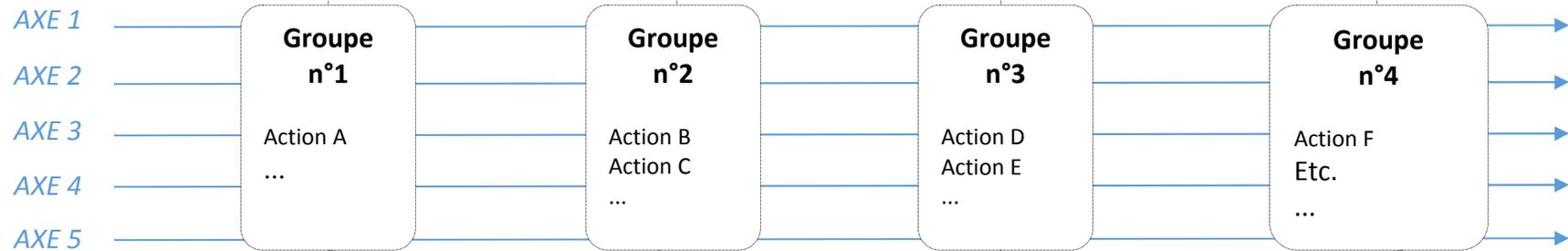
Instance locale intercommunale ayant la compétence enfance et jeunesse et chargée de définir les axes de la politique éducative locale.

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Composée d'élus municipaux et communautaires, et sous l'autorité d'un Vice-Président, elle propose des orientations en matière de politique enfance jeunesse et donne des avis qui seront ensuite présentés et débattus en séance de conseil communautaire. Elle porte le Projet Enfance et Jeunesse.

Partenaires

Au travers des relations quotidiennes avec la Direction Enfance et Jeunesse mais également au travers des différentes instances de concertation ou de pilotage



Mise en œuvre opérationnelle et technique par les agents de la Communauté de Communes (directeur enfance jeunesse, animatrice RAM, directrice Multi accueil, auxiliaires de puériculture, directrice ALSH, animateur Espace jeunes, animatrices ALSH...) en lien avec les partenaires impliqués dans le projet global et/ou investis dans certaines actions.

OBJECTIFS GENERAUX

- Faire évoluer les orientations de la politique éducative au regard de l'évolution du territoire, de ses équipements, des nouvelles politiques publiques et partenariales.
- Associer la communauté éducative au sens large à la mise en œuvre du projet enfance jeunesse du territoire et notamment en réaffirmant la place de la famille comme étant centrale dans l'éducation des enfants
- Suite à leur création lors du précédent projet éducatif : faire vivre les équipements enfance et jeunesse structurant le territoire
- Favoriser une continuité éducative « verticale » et une cohérence de l'offre d'accueil et de service notamment entre les équipements petite enfance / accueil de loisirs 3-11 ans et accueil de loisirs 3-11 ans / Espace Jeunes.
- Favoriser une continuité éducative « horizontale » c'est-à-dire tendre vers une coéducation notamment entre les services de l'Education Nationale et les services satellites à l'école
- Faciliter la mutualisation des moyens et outils éducatifs présents sur le territoire et accompagner la professionnalisation des acteurs utilisant ces outils.
- Valoriser le territoire, ses ressources, ses particularités et ses richesses
- Elargir et étoffer l'offre de service au plus de 17 ans en les accompagnant via des structures et des partenariats adaptés.



AXES DE DEVELOPPEMENT : LES PRIORITES 2015-2020

Axe n°1 - Accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes sur leur territoire

Il s'agit tout d'abord de valoriser les jeunes à travers leurs actions : promouvoir leur engagement citoyen au travers des outils et support de communication de la CCMT, les rendre acteurs de cette communication, les faire participer au rayonnement du territoire.

C'est également susciter l'intérêt des enfants pour la vie de la commune, du territoire : les rendre acteurs sur leur territoire, les accompagner dans la prise de nouvelles responsabilités, dans leur engagement et leur participation à la vie locale.

Enfin, c'est sensibiliser les jeunes au respect du bien et des lieux publics : accompagner et susciter des actions familles et/ou jeunes allant dans le sens de l'intérêt général et du bien commun. Les thématiques de la protection de l'environnement et de la valorisation des centre-bourgs seront à valoriser dans ce type d'action.



Exemples :

- *Projet de création d'un média jeunes (Web TV)*
- *Participation des jeunes à la création d'événements socio-culturels*
- *Accompagnement d'une junior association*
- *Aménagement, par les jeunes, des nouveaux espaces de loisirs dans le respect de l'environnement*
- *Création d'un conseil des jeunes*
- *Accompagnement à la création d'une coopérative jeunesse de services*

Axe n°2 - Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité

Cet axe se traduit tout d'abord par le soutien du lien social notamment :

- en renforçant les actions intergénérationnelles: l'intergénérationnel s'entendant comme les interactions et les échanges pouvant se créer entre des jeunes d'âges différents, entre jeunes et adultes.
- En favorisant, dans les actions, les interactions entre les différentes cultures du territoire c'est-à-dire les rencontres, les échanges, la compréhension mutuelle entre personnes de cultures différentes et la promotion de la découverte et du respect des cultures de chacun.

Cela peut se traduire, notamment, par la continuité des actions entreprises en ce sens depuis plusieurs années, intégrer une collaboration avec les établissements du CIAS dans les projets, favoriser la mixité des publics et des cultures au travers des différents projets du service. Il s'agit également de renforcer le travail en réseau entre les professionnels de la petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse du territoire et par là-même, les passerelles interservices.

Cet axe doit aussi permettre de mieux accompagner les familles, notamment en difficulté, dans leur rôle éducatif. Cela passe par la promotion du soutien à la parentalité en réaffirmer la place de la famille et des parents dans l'éducation, la réussite et l'épanouissement des enfants (à travers l'aide à la scolarité notamment), en créant des services permettant d'associer les parents et de les accompagner dans la dynamique éducative.

Enfin, il s'agit de développer des actions ou des projets solidaires, collaboratifs : organiser ou soutenir l'organisation de chantier participatifs notamment, qu'ils soient locaux, nationaux ou européens.

Exemples :

- *Réflexion et étude d'opportunité sur la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents*
- *Accompagnement à la création d'une ludothèque intercommunale*
- *Soutenir et / ou organiser des chantiers jeunes bénévoles*
- *Développer la participation des familles aux actions des services enfance et jeunesse*

Axe n°3 - Optimiser les modes d'accueils et les structures d'animation du territoire

Cet axe souligne la volonté d'optimiser les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils de loisirs existants : ces dernières années, la CCMT a créé des outils qu'il est nécessaire de faire vivre maintenant. L'idée est de tendre vers une augmentation de la fréquentation des accueils : en ajustant, si nécessaire, l'offre, en rendant plus cohérentes entre elles les démarches pédagogiques des accueils. La CAF 63 accompagne la CCMT dans cette démarche. C'est en outre réaffirmer le rôle central du RAM dans l'information et la valorisation auprès des familles et des nouveaux habitants des modes d'accueils collectifs et individuels disponibles sur le territoire.

Cela passe également par une consolidation des partenariats existants avec les structures locales : avec l'AEP la Monnerie, le domaine de la Planche, les associations d'éducation populaire et/ou ayant pour cible principale les enfants/jeunes, les partenaires institutionnels...



En outre, cet axe doit permettre de favoriser la coéducation entre l'école et les services satellites à l'école notamment au travers du PEdT (projet éducatif territorial au sens de l'article L. 551-1 du code de l'éducation), outil pour progresser dans l'articulation entre le projet enfance et jeunesse du territoire et les projets d'écoles.

Exemples :

- *Rendre plus efficaces les modes d'accueil*
- *Multiplier des temps d'échanges et de débats, des formations communes pour les professionnels des différents accueils de loisirs*
- *Accompagner et travailler à un renforcement des liens, de la communication et des passerelles avec les modes d'accueils existants sur le territoire autres que ceux dont la CCMT est organisatrice*
- *Pilotage du PEdT de la montagne thiernoise, prise en compte du projet d'établissement dans le PEdT et l'organisation des Temps d'activité périscolaires... et inversement*

Axe n°4 - Faire vivre la culture sur le territoire

Cet axe doit permettre de favoriser l'accès des enfants et des jeunes du territoire à une culture « universelle » par l'ouverture au patrimoine musical, littéraire, artistique, matériel et immatériel, qu'il soit local, national, européen ou universel. L'enjeu est de favoriser l'ouverture des jeunes au monde qui les entoure dans toutes ses dimensions culturelles.



L'idée est, en priorité, de développer l'accès à la lecture en périscolaire et en extrascolaire sur le territoire en multipliant les actions allant dans ce sens et en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques du territoire.

Il faut également favoriser et développer l'accès aux enfants/jeunes aux lieux de culture sur le territoire et en périphérie de celui-ci (musées, salles de spectacles, voyages culturels, échanges et rencontres avec

d'autres « groupes enfance-jeunesse », etc.)

Cet axe doit en outre mettre l'accent sur l'accès à la culture musicale. Il peut s'agir notamment de faciliter le travail des écoles et chorales d'écoles sur le territoire en partenariat avec les concerts de Vollore : formation de chorales sur différents répertoires, création de groupes musicaux.



Pour finir, la connaissance et valorisation par les jeunes du patrimoine bâti, témoin de l'histoire du territoire, doit être mise en valeur. Cela peut se traduire par différentes pistes d'actions : répertorier les sites, former des jeunes « guides touristiques », créer des chantiers de jeunes bénévoles pour une participation à la réhabilitation du petit patrimoine.

Exemples :

- *Création de groupes de jeunes lecteurs*
- *Mise en place ou accompagnement d'un projet « conteurs itinérants »*
- *Création de groupes musicaux*
- *Création d'un « festival jeunes »*

Axe n°5 - Développer des actions d'éducation à la santé auprès des plus jeunes



Cet axe passe notamment par des actions de prévention en matière de santé.

Que ce soit en termes d'alimentation ou d'activités physiques, de prévention des pratiques à risques et des pratiques addictives, de sensibilisation au secourisme, etc., Le public cible des actions à développer est bien entendu les jeunes. Mais la sensibilisation sur cette thématique doit aussi s'adresser plus largement à la sphère familiale.

Cet axe doit également être intégré dans l'accompagnement de la professionnalisation des acteurs du secteur de l'enfance jeunesse qui exercent quotidiennement leur métier auprès des enfants et des adolescents.

Exemples :

- *Ateliers sur l'équilibre alimentaire dans le cadre de la semaine du goût, auprès des ASSMAT, etc.*
- *Développer, avec des partenaires qualifiés, des projets santé-sport dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires et extrascolaires.*
- *Organisation de conférences-débats sur des thématiques « santé »*
- *Formation au 1ers secours pour les agents du service Enfance jeunesse de la CCMT*

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

La Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise gère de nombreux équipements jeunesse sur son territoire et impulse de nombreux projets Enfance et jeunesse dans le cadre de ses statuts et dans le respect de la réglementation en vigueur. Mais elle ne fait pas ce travail toute seule. Elle doit fédérer, sur son territoire, les 1ers intéressés (la famille, les enfants) et les forces vives de ce secteur :

La famille tient le 1^{er} rôle dans l'éducation de l'enfant. Elle constitue le 1er cercle de sa construction et de son épanouissement.

L'Etat, et ses services déconcentrés, prend part active à l'éducation des enfants et des jeunes. **Le système scolaire**, en profonde mutation actuellement notamment au travers des nouvelles bases que pose la refondation de l'école, joue un rôle de premier plan dans l'instruction des enfants et des jeunes certes, mais aussi dans leur éducation.

Les collectivités territoriales (Région Auvergne, Département du Puy de Dôme, Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise, Communes) mettent en place des politiques Enfance et Jeunesse. Elles ont un rôle de pilotage des projets, de coordination des partenaires et des actions à l'échelon locale.

Le maillage associatif de la CCMT et de ses environs est dense. De nombreuses activités ciblant les plus jeunes sont proposées.

La CAF (Caisse d'allocations familiales) participe à la mise en place d'une politique sociale, notamment par le biais de sa branche famille. Elle conseille et finance les services Enfance jeunesse développés par les collectivités et certaines structures privées.

La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) veille au contrôle de la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

LES DISPOSITIFS CONTRACTUELS

Pour mener à bien sa politique enfance et jeunesse et permettre aux différentes structures de fonctionner la CCMT s'inscrit dans des dispositifs qui donnent lieu à des contractualisations d'objectifs et/ou financières. Un des enjeux majeurs de cohérence éducative est de coordonner ces dispositifs entre eux afin de mettre en place des projets complémentaires et harmonisés.

Les principaux contrats et dispositifs existant sur le territoire de la CCMT :

- **Le contrat éducatif local (CEL)** : *il s'agit d'un contrat annuel passé avec la DDCS permettant de soutenir, par un financement, des actions développées pour les jeunes de 11 à 17 ans et s'inscrivant dans le projet Enfance et jeunesse de la CCMT.*
- **Le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF** : *c'est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la CCMT. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.*
- **Le Projet EDucatif territorial (PEdT)** : *document rédigé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (article D. 521-12 du code de l'éducation). Il doit être conçu comme un projet s'intégrant dans le projet plus global de la politique éducative du territoire, au même titre que les autres dispositifs contractuels s'articulant avec ce dernier.*
Formalisant la démarche de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, il a pour objectif de préciser l'application des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles du territoire, l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) ainsi que leur articulation avec les autres services enfance et jeunesse proposés sur le territoire.
- **Le Dispositif de Réussite Educative (DRE)** : *Objectif d'accompagnement des élèves de l'école primaire et du collège dans leur environnement social, familial, culturel, scolaire en cas de difficulté repérée. Le dispositif peut alors être saisi puis des travailleurs sociaux agissent avec l'enfant et sa famille pour améliorer ces difficultés. Ce dispositif est voué à disparaître pour les communes n'intégrant pas es nouveaux contrats de ville ce qui est le cas pour les établissements scolaires de la commune de la Monnerie le Montel.*
- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : *Aide proposée aux élèves en dehors du temps scolaire pour améliorer leur travail en classe. Cette aide peut passer par l'apport d'une méthodologie de travail, par de l'aide à la scolarité et notamment par des actions complémentaires au travail scolaire (ateliers d'écriture, activités journalistiques, ateliers scientifiques,...).*

Glossaire

Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) : un ALSH fait partie d'un ensemble plus large : les accueils collectifs de mineurs. C'est une structure de loisirs éducatifs dont le fonctionnement est régi par le code de l'action sociale et des familles. Un ALSH doit notamment être déclaré auprès des services de l'Etat (DDCS). Le territoire dispose de deux ALSH fonctionnant les mercredis et les périodes de vacances (un associatif, l'AEP, et l'autre géré par la CCMT, La Source) mais également de plusieurs ALSH périscolaires (les TAP).

CAF : la caisse d'allocations familiales accompagne et soutient les projets des collectivités dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. La CAF du Puy de Dôme apporte son soutien financier à la CCMT depuis la conclusion des 1ers contrats en 1996 (contrat temps libre et contrat enfance) puis des contrats enfance jeunesse successifs.

CIAS : le centre intercommunal d'action sociale est une structure au service de l'action sociale locale. Le CIAS de la Montagne Thiernoise gère notamment les EHPAD, la restauration collective, le portage de repas.

DDCS 63 : la direction départementale de la cohésion sociale du Puy de Dôme est un service déconcentré de l'Etat, placé sous l'autorité du préfet de département et qui a pour missions de mettre en œuvre les politiques de l'Etat en matière de cohésion sociale et de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative et à l'éducation populaire. Par exemple, elle a pour mission de contrôler les Accueils Collectifs de Mineurs.

Espace Jeunes : l'espace jeunes de la Montagne Thiernoise est une structure d'accueil pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans voir plus. C'est un lieu dans lequel ils ont la possibilité d'organiser tout leur temps de loisirs.

INSEE : L'Institut national de la statistique et des études économiques

Junior Association : c'est un dispositif souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgés de 12 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative. Depuis 2014, la CCMT accompagne une junior association sur son territoire.

LAEP : un lieu d'accueil enfant parent a pour mission de favoriser la relation enfants-parents, de l'ouvrir au lien social, de prévenir l'isolement familial et l'absence de solidarité. Il est généralement ouvert aux enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent.

Multi Accueil : Le multi-accueil est un établissement dédié à l'accueil du jeune enfant. C'est un service dont la mission première est de garantir un accueil dans les meilleures conditions possibles aux enfants de 10 semaines à 3 ans révolus ou jusqu'à 5 ans révolus pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapés. Ce lieu de vie et d'éveil associe deux modes de garde : un accueil type « crèche » et un accueil type « halte-garderie ». Sur le territoire, il est géré par la CCMT.

PMI : la protection maternelle infantile est un service départemental, placé sous l'autorité du président du conseil départemental et chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. La PMI attribue, notamment, l'agrément de fonctionnement du multi-accueil.

RAM : le relai assistantes maternelles est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Sur le territoire, il est géré par la CCMT.

REP : réseau d'éducation prioritaire. La politique d'éducation prioritaire menée par le Ministère de l'Education Nationale a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. A la rentrée 2015, 3 écoles sont en REP sur le territoire : Les écoles publiques de Chabreloche, Celles sur Durolle et de la Monnerie le Montel.

TAP : les temps d'activité périscolaires sont des temps de loisirs proposés aux enfants scolarisés dans les écoles primaires. Sur le territoire, ils sont gérés par la CCMT et ont été mis en place dès la rentrée 2013 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Web TV : la Web TV est un média créé par les jeunes de la Montagne Thiernoise fréquentant l'Espace Jeunes géré par la CCMT. Cette chaîne sur internet diffuse des reportages photos et des films réalisés par les jeunes et portant notamment sur leur centre d'intérêts, sur des manifestations et sur leur territoire.